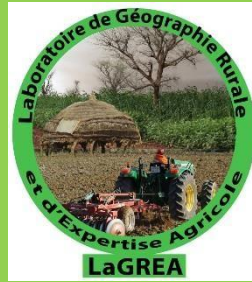




UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)
FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
(FASHS)



Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole
(LaGREA)

Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement
(J_GRAD)



ISSN : 1840-9962

N°002, décembre 2022

Volume 3

COMITE DE PUBLICATION

Directeur de Publication : Professeur Moussa GIBIGAYE

Rédacteur en Chef : Professeur Bernard FANGNON

Conseiller Scientifique : Professeur Brice SINSIN

COMITE SCIENTIFIQUE

BOKO Michel (UAC, Bénin)	TCHAMIE Thiou Komlan, Université de Lomé (Togo)
SINSIN Brice (UAC, Bénin)	SAGNA Pascal, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
ZOUNGRANA T. Pierre, Université de Ouagadougou, (Burkina Faso)	OGOOWALE Euloge (UAC, Bénin)
AFOUDA Fulgence (UAC, Bénin)	HOUNDENOU Constant (UAC, Bénin)
AGBOSSOU Euloge (UAC, Bénin)	CLEDJO Placide (UAC, Bénin)
TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin)	CAMBERLIN Pierre, Université de Dijon (France)
TOHOZIN Antoine Yves (UAC, Bénin)	OREKAN Vincent O. A. (UAC, Bénin)
KOFFIE-BIKPO Cécile Yolande (UFHB, Côte d'Ivoire)	ODOULAMI Léocadie (UAC, Bénin)
GUEDEGBE DOSSOU Odile (UAC, Bénin)	GONZALLO Germain (UAC, Bénin)
OFOUEME-BERTON Yolande (UMN, Congo)	KAMAGATE Bamory, Université Abobo-Adjamé, UFR-SGE (Côte d'Ivoire)
CHOPLIN Armelle (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France)	YOUSSAOU ABDOU KARIM Issiaka (UAC, Bénin)
SOKEMAWU Koudzo (UL, Togo)	HOUINATO Marcel, (UAC, Bénin)
VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin)	BABATOUNDE Sévérin (UAC, Bénin)

COMITE DE LECTURE

TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin), DOSSOU GUEDEGBE Odile (UAC, Bénin), TOHOZIN Antoine (UAC, Bénin), VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin), VIGNINOUS Toussaint (UAC, Bénin), GIBIGAYE Moussa (UAC, Bénin), YABI Ibouaïma (UAC, Bénin), ABOUDOU, YACOUBOU MAMA Aboudou Ramanou (UP, Bénin), AROUNA Ousséni (UNSTIM, Bénin), FANGNON Bernard (UAC, Bénin), GNELE José (UP, Bénin), OREKAN Vincent (UAC, Bénin), TOKO IMOROU Ismaïla (UAC, Bénin), VISSOH Sylvain (UAC, Bénin), AKINDELE A. Akibou (UAC, Bénin), BALOUBI David (UAC, Bénin), KOMBIENI Hervé (UAC, Bénin), OLOUKOÏ Joseph (AFRIGIS, Nigéria), TAKPE Auguste (UAC, Bénin), ABDOULAYE Djafarou (UAC, Bénin), DJAUGA Mama (UAC, Bénin), NOBIME George (UAC, Bénin), OUASSA KOUARO Monique (UAC, Bénin), GBENOU Pascal (UAC, Bénin), GUEDENON D. Janvier (UAC, Bénin), SABI YO BONI Azizou (UAC, Bénin), DAKOU B. Sylvestre (UAC, Bénin), TONDRO MAMAN Abdou Madjidou (UAC, Bénin)

ISSN : 1840-9962

Dépôt légal : N^o 12388 du 25-08-2020, 3ème trimestre Bibliothèque Nationale Bénin

SOMMAIRE		
N°	TITRES	Pages
1	DJOHY Gildas Louis, SOUNON BOUKO Boni, IDRISOU Yaya, DOSSOU Paulin Jésus, YABI Jacob Afouda : <i>Co-conception d'un modèle conceptuel des stratégies et des pratiques d'utilisation des pâturages naturels pour l'alimentation des troupeaux bovins dans un contexte de changements climatiques</i>	05-22
2	DOSSO Yaya : <i>Commerce de ressources halieutiques et autonomisation financière des femmes dans la ville de Séguéla (Côte d'Ivoire)</i>	23-35
3	SEIDOU Abdel Hack, ZANNOU Sandé et TCHAOU Sèvègni Brice : <i>Echanges frontaliers et structuration de l'espace dans le plateau au sud-est du Bénin</i>	36-50
4	DONGO KOUADIO Toussaint, ATTA Kouacou Jean-Marie : <i>Analyse de l'évolution de la forêt classée de Songan DE 1986 à 2020 (Côte d'Ivoire)</i>	51-61
5	OUEDRAOGO Soumaïla, YAMEOGO Lassane : <i>Perceptions des agriculteurs de la région nord du Burkina Faso de l'usure des écosystèmes au carrefour des variabilités climatiques et de la dégradation des terres agricoles</i>	62-73
6	SAGNE Félix Sédar, SOUGOU Abdoulaye, DIA Amadou Tidiane, SY Baba, SY Boubou Aldiouma : <i>Cartographie diachronique de la dynamique spatio-temporelle des terres salées de la commune de Loul-Séssène, nord de l'estuaire du sine Saloum (Sénégal)</i>	74-91
7	ZANNOU DJOSSE Vincent, AHOMADIKPOHOU Louis, TOHOZIN Antoine Yves et ZINSOU Raphaël : <i>Contraintes de la production et de la commercialisation d'ananas biologique dans la commune de Tori-Bossito</i>	92-104
8	SOULEY Kabirou : <i>Impact de la culture du souchet sur les transactions foncières dans la commune rurale de Tchadoua au Niger</i>	105-116
9	BISSOU GUIKAHUE Daniel : <i>Espace maritime et émergence du tourisme dans les villages littoraux au sud-est de la Côte d'Ivoire</i>	117-127
10	AKINDELE ABANICHE Akibou et SODEGLA LEOBOUI Lazare : <i>Concepts des paramètres climatiques chez les Aja de la commune de Dogbo</i>	128-140
11	YEO NOGODJI Jean : <i>Orpaillage clandestin et recul de l'agriculture dans la sous-préfecture de Kokumbo</i>	141-160
12	SOW ALASSANE Seydou, NIANG Souleymane, SY Abou Amadou, FAYE CHEIKH Ahmed Tidiane, SY Boubou Aldiouma : <i>Réponse hydro-érosive et modélisation du fonctionnement hydro géomorphologique d'un bassin versant à forte dynamique structurale par ravinement : le bassin versant de Ourosogui (nord du Sénégal)</i>	161-179
13	ISSA Maman-Sani, OGOUWALE Romaric, LODOUHOUE KANNAYI Frédéric, VISSIN W. Expédit : <i>Caractérisation des risques hydro climatiques dans la bande côtière Avlékété-Togbin-Ouidah au sud Bénin (Afrique de l'Ouest)</i>	180-190

14	SAIDOU Abdoukarimou : <i>Analyse critique de la qualité des plans de développement communaux (PDC) au Niger : étude de cas des PDC de la zone du barrage hydro-électrique de Kandadji</i>	191-203
15	DJASRA Edmond, BOUYO KWIN Narem Jim et TCHÉKOTÉ Hervé : <i>Appuis des organisations non gouvernementales aux organisations paysannes dans la lutte contre la pauvreté dans le département du Mandoul oriental (Tchad)</i>	204-218
16	ALLOGHO-NKOGHE Fidèle : <i>Typologie de l'habitat et qualité de vie à Libreville (Gabon): vers un nouveau remodelage de l'espace urbain ?</i>	219-230
17	N'GORAN KOUAME Fulgence : <i>Pratique touristique et de loisirs dans les espaces péri-urbains dans la commune de Bouake : entre quête de quiétude et réappropriation du genre de vie rurale dans l'espace urbain</i>	231-242

**ORPAILLAGE CLANDESTIN ET REcul DE L'AGRICULTURE DANS LA SOUS-
PRÉFECTURE DE KOKUMBO (CENTRE-CÔTE D'IVOIRE)**

**ILLEGAL GOLD PANNING AND DECLINE OF AGRICULTURE IN THE SUB-
PREFECTURE OF KOKUMBO (CENTRAL CÔTE D'IVOIRE)**

YEO NOGODJI JEAN

Université Alassane Ouattara (UAO), Département de Géographie,
Unité de REcherche et de Développement (URED),
BP V 18 Bouaké, Côte d'Ivoire, +2250749104575
Courriel : nogodjiyeo@uao.edu.ci / nogodjiyeo@gmail.com

RESUME

Les rapports entre l'exploitation illégale de l'or et l'activité agricole sont multifformes et constituent des problématiques d'actualité dans les espaces ruraux ivoiriens. Le présent article analyse ces rapports sous l'angle de l'influence négative de l'orpaillage clandestin sur les espaces agricoles notamment dans la sous-préfecture de Kokumbo. La méthodologie utilisée est basée sur une recherche documentaire, des entretiens semi-directifs et des enquêtes de terrain auprès de 192 orpailleurs dans six (6) localités de ladite sous-préfecture. Ces acteurs ont été recensés dans les localités où s'exploite illégalement l'or au regard de l'absence de base de données sur les exploitants d'or dans cette sous-préfecture. Les résultats indiquent que le développement de l'orpaillage clandestin dans la sous-préfecture de Kokumbo est le fait d'une combinaison de facteurs. Cette activité clandestine a connu un essor à Kokumbo du fait de la précarité financière des ménages et des alternatives qu'elle offre en termes d'emploi et de gains financiers. Son expansion qui est également liée à la souplesse des modes d'accès aux espaces exploités a induit inéluctablement une prolifération des sites d'exploitation aurifère réduisant ainsi les espaces agricoles (32,22 % des producteurs spoliés de 21 ha soit près du 1/3 de leurs superficies agricoles déclarées). En outre, l'orpaillage concentre la force de travail agricole du fait de son attractivité et dégrade les espaces agricoles de par ses pratiques. Son essor conduit donc irrémédiablement à la baisse de la production agricole et dans une certaine mesure à l'insécurité alimentaire dans la sous-préfecture de Kokumbo.

Mots-clés : Orpaillage clandestin, Recul, Agriculture, Sous-préfecture, Kokumbo

ABSTRACT

The relationship between illegal gold mining and agricultural activity is multifaceted and is a current issue in rural areas of Ivory Coast. This article analyzes these relationships from the perspective of the negative influence of illegal gold mining on agricultural areas, particularly in the sub-prefecture of Kokumbo. The methodology used is based on documentary research, semi-structured interviews and field surveys of 192 gold panners in six (6) localities of the said sub-prefecture. These actors were identified in the localities where gold is illegally mined due to the absence of a database on gold miners in this sub-prefecture. The results indicate that the development of illegal gold mining in the Kokumbo sub-prefecture is due to a combination of factors. This clandestine activity has expanded in Kokumbo because of the financial precariousness of households and the alternatives it offers in terms of employment and financial gain. Its expansion, which is also linked to the flexibility of the methods of access to the areas being mined, has inevitably led to a proliferation of gold mining sites, thus reducing agricultural areas (32.22% of producers robbed of 21 ha, i.e., nearly one-third of their declared agricultural areas). In addition, gold panning concentrates the agricultural work force because of its attractiveness and degrades agricultural areas through its practices. Its growth therefore leads irreparably to a decline in agricultural production and to some extent to food insecurity in the Kokumbo sub-prefecture.

Keys-words: Clandestine gold washing, Agriculture, Sub-prefecture, Kokumbo

1- INTRODUCTION

Les fonctions sociales que jouait l'or dans les sociétés traditionnelles ivoiriennes et qui justifiaient son acquisition semblent avoir disparu au bénéfice de la recherche de revenus financiers personnels (D. Goh, 2016, p.2). Les paradigmes autour de cette activité ont connu une réelle dynamique dans le temps. La recherche illégale de ce minerai est devenue une obsession sous nos tropiques et progressivement elle s'est accrue ces dernières années en Côte d'Ivoire (B. B. F. Hue et *al.*, 2020, p.133). La sous-préfecture de Kokumbo, localité située au Centre de la Côte d'Ivoire ne déroge pas à cette règle. Cette sous-préfecture connaît également une prolifération de l'orpaillage notamment clandestin. Bien qu'il soit une source de revenus et un véritable moyen pour améliorer les conditions de vie en milieu rural à travers les emplois générés par la filière et le développement de petits commerces dans les zones d'exploitation artisanale clandestine de l'or (D. Goh, 2016, p.26), sa pratique provoque des problèmes de santé, d'hygiène, de sécurité et des modifications préjudiciables à l'environnement. (S. Keita, 2001, p.29, 31 ; Banque Mondiale, 2010, p.6 ; B. B. F. Hue et *al.*, 2020, p.133). Il pollue également les sols du fait de l'utilisation des produits chimiques (K. C. V. Kouassi, 2020 ; Katembo, 2016, p.6). Ses nombreux effets nocifs ont conforté l'état dans son action de répression vis-à-vis d'une activité déjà estampillée illégale. Malgré, ces actions de répression menées par l'État, il s'observe une prolifération de l'orpaillage clandestin avec une incidence négative sur les espaces ou territoires agricoles dans la sous-préfecture de Kokumbo. Ainsi, cette étude pose particulièrement le problème du recul des espaces agricoles du fait de l'orpaillage clandestin dans la sous-préfecture de Kokumbo.

La question centrale qui se dégage à partir de ce problème est : comment l'orpaillage clandestin induit-il le recul des espaces agricoles dans la sous-préfecture de Kokumbo ?

De cette question centrale découlent les questions spécifiques suivantes : quels sont les facteurs de développement de l'orpaillage clandestin à Kokumbo ?

Quels sont les traits caractéristiques de l'activité à l'origine du recul des espaces agricoles dans la sous-préfecture de Kokumbo ?

Ce travail vise à montrer les mécanismes par lesquels l'orpaillage clandestin induit le recul des espaces agricoles dans la sous-préfecture de Kokumbo.

Les hypothèses sous-jacentes sont les suivantes : l'orpaillage prolifère dans la sous-préfecture de Kokumbo du fait de la facilité de gains financiers qu'il génère. L'exploitation artisanale de l'or réduit les espaces agricoles à Kokumbo du fait de son foisonnement et ses pratiques dégradantes.

2- MATÉRIEL ET MÉTHODES

2-1. Présentation de l'espace d'étude

La sous-préfecture de Kokumbo est située au centre de la Côte d'Ivoire dans la zone de contact forêt savane. Elle appartient au département de Toumodi dans la région du Bélier. Elle regorge à l'instar des sous-préfectures de cette région, de ressources en minerais tels l'or et surtout le diamant qui y fait sa particularité (Tableau 1).

Tableau 1 : Types de minerais dans les sous-préfectures de la région du Bélier

Les sous-préfectures de la région du Bélier	Les types de minerais
Angovia	Or
Yamoussoukro	Or
Kokumbo	Or et Diamant
Bonikro	Or

La présence des minerais notamment l'or dans les sous-préfectures d'Angovia, de Yamoussoukro, de Bonikro et surtout de Kokumbo attire les populations vers ces localités.

Le potentiel en minerais et surtout en or de la sous-préfecture s'observe particulièrement à travers l'analyse de ces couches géologiques. Localisée dans le domaine birrimien, Kokumbo est principalement formé d'andésites, de splites, de basaltes et d'amphibolites, mais également de schistes et de roches indifférenciées réparties sur l'ensemble de son espace. La sous-préfecture est parsemée en position centrale de conglomérats de la base des flyschs (conglomérats polygéniques à ciment grauwaqueux) comme l'indique la figure 1.

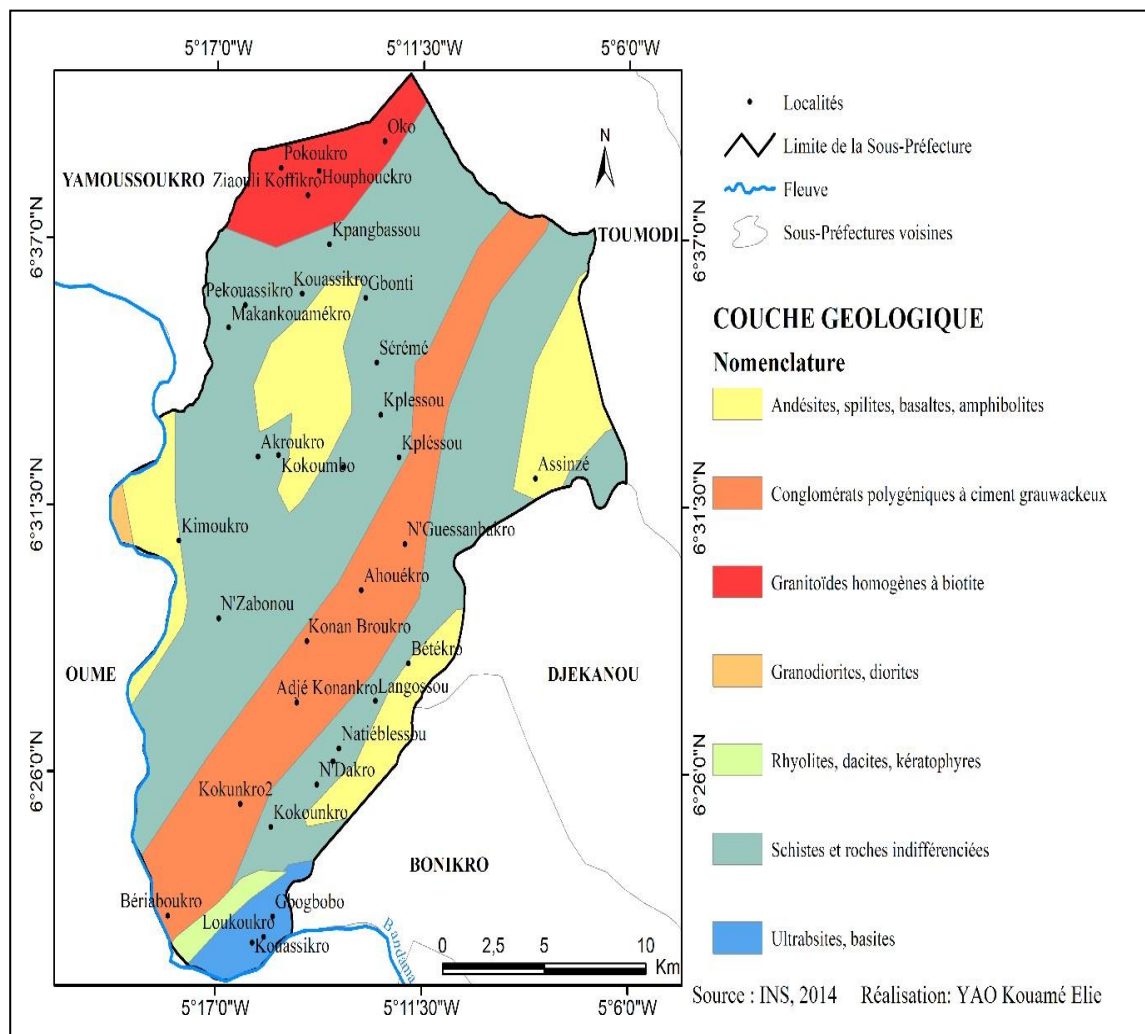


Figure 1 : Couches géologiques de la sous-préfecture de Kokumbo

Ces couches géologiques renferment des minerais dans l'ensemble, mais les conglomérats sont en général les plus grands producteurs de dépôts aurifères dans la nature, car ils produisent plus de minerais. La présence de telles couches dans la sous-préfecture renseigne sur le potentiel en minerais et surtout en or dont elle dispose. Ce potentiel explique d'ailleurs la présence remarquable de sociétés d'exploitation de l'or dans cette localité depuis 1984. À preuve, la Société pour le Développement Minier de Côte d'Ivoire (SODEMI) sous le permis n° 38-Kokumbo a fait de l'exploitation dans le sous-sol de Kokumbo, de 1984 à 1994. En dix ans de présence dans la zone, d'importants gisements d'or ont été localisés. Fort de ces résultats rassurants, la SODEMI a passé un contrat d'exploitation avec Equi-Gold-CI S.A., une société minière australienne. Cette dernière a ensuite découvert dans le sous-sol de Bonikro, un village de la sous-préfecture de Kokumbo, un important gisement d'or de 30 tonnes, avec une teneur moyenne en minerais de 2,4 g d'or par tonne. Cette découverte, qui s'étendait sur 1000 m de long et 400 m de profondeur, selon la direction des Recherches minières de la SODEMI, a nécessité la cession de 3350 km² à Equi-Gold, en 1999, sous le permis de recherche n° 104-Kokumbo. Ce permis qui a été renouvelé en septembre 2003 a expiré en fin 2006, pour une superficie additionnelle de 4550 km² (SODEMI, 2020).

2.2- La collecte des données

2.2.1- La recherche documentaire, les entretiens et l'observation participante

La collecte des données a d'abord nécessité le recours à la littérature sur l'orpaillage. Cette littérature a fourni d'importantes informations en rapport avec le sujet abordé. Ces informations qui portent essentiellement sur l'historique de l'orpaillage, les facteurs de son développement et ses impacts en Côte d'Ivoire ont été tirées des articles scientifiques, des documents du ministère de l'Agriculture et de l'ANADER, des revues et bulletins d'information, des rapports d'institutions nationales et internationales et des thèses de doctorat. À la fouille documentaire a succédé l'enquête de terrain. Cette dernière a été matérialisée par les entretiens semi-directifs, l'observation participante et l'enquête par questionnaire. Les entretiens se sont déroulés avec les personnes pouvant fournir des informations sur l'orpaillage clandestin et son influence sur l'agriculture. Ce sont le sous-préfet de Kokumbo, le secrétaire général de la mairie de

Kokumbo, le directeur des mines à la direction de l'industrie et des mines de Yamoussoukro, les chefs exploitants des différents villages d'enquête, le directeur de la direction départementale de l'agriculture de Toumodi et les chefs de village ou de terres des différents villages retenus pour l'enquête. Les séances d'entretiens ont permis de connaître l'histoire de Kokumbo relativement à l'évolution de l'orpaillage, de savoir comment l'activité de l'orpaillage est perçue et organisée par les populations de la localité puis enfin de cerner ces interférences avec l'activité agricole. Ces entretiens se sont déroulés avec un guide d'entretien. Durant ces séances, des informations importantes ont ainsi été recueillies. Quant à l'observation participante, elle a permis d'étudier les groupes cibles en participant à leur vie collective et à leurs activités afin de s'imprégner avec précision de leurs réalités et de l'influence de l'orpaillage sur les espaces agricoles. Cette observation a également permis de prendre des images des réalités observées sur le terrain.

2.2.2- L'enquête par questionnaire

2.2.2.1- Le choix des localités de l'enquête

Le choix des localités de l'enquête s'est fait de manière raisonnée en s'appuyant évidemment sur des critères de choix. Ainsi, six (06) villages ont été choisis pour faire l'enquête en tenant compte du fait que ce sont ces six villages où se pratique l'orpaillage clandestin. La figure 2 présente les localités de l'enquête.

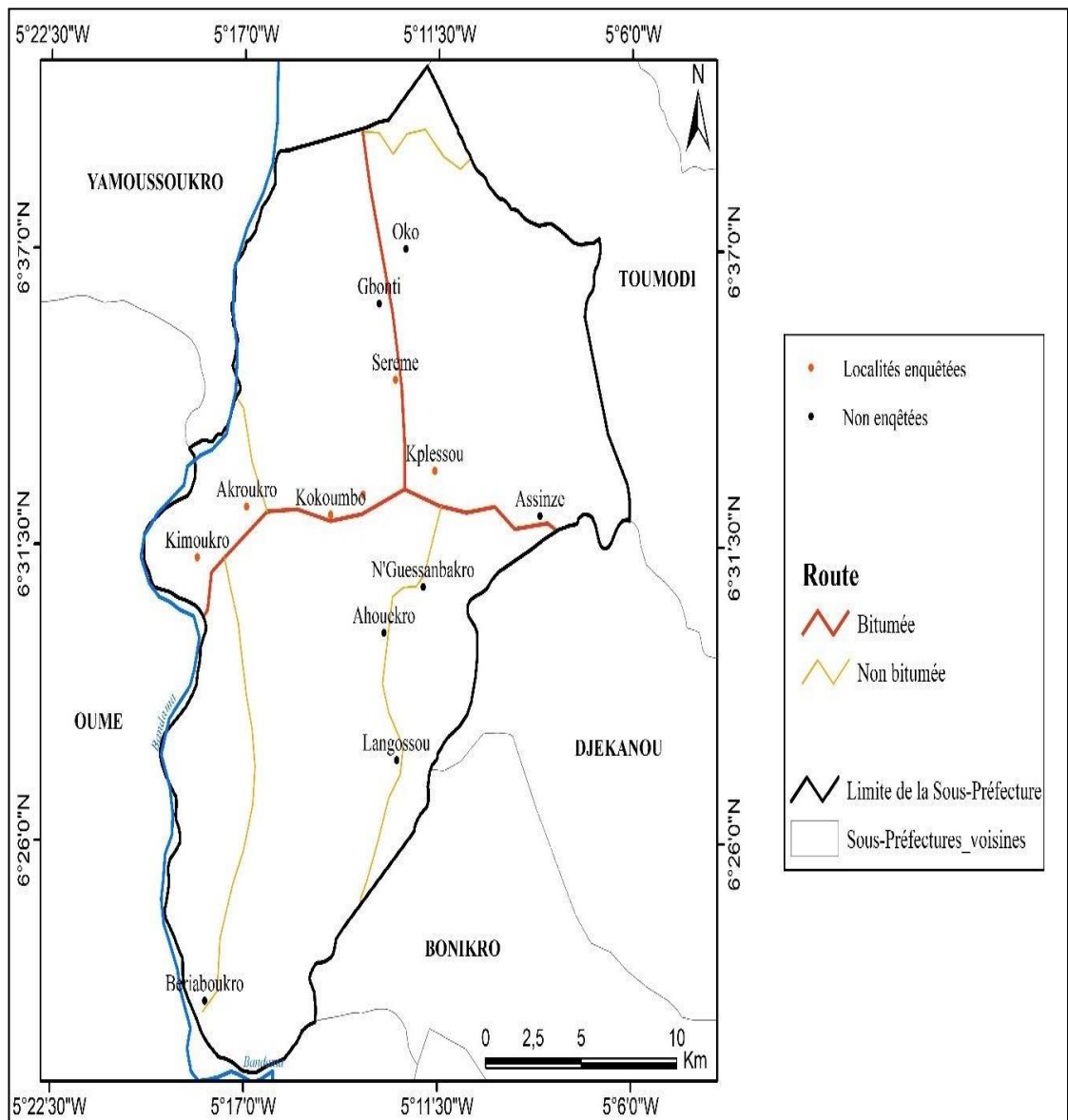


Figure 2 : Localités de l'enquête dans la sous-préfecture de Kokumbo

Source : INS, 2014

Réalisation : Yéo N. Jean, novembre 2021

Le choix des villages de l'enquête a été possible grâce aux informations reçues des agents de la mairie, de la sous-préfecture et surtout des organisations de jeunes dans la sous-préfecture.

2.2.2.2- Le choix des personnes interrogées

L'absence de base de données sur les orpailleurs clandestins et les exploitants agricoles de la sous-préfecture de Kokumbo, a nécessité un recensement desdits acteurs dans les six villages de l'enquête. Celui-ci a permis d'obtenir les effectifs de personnes interrogées qu'on retrouve dans le tableau 2.

Tableau 2 : Les personnes interrogées dans la sous-préfecture de Kokumbo

Villages	Orpailleurs	Exploitants agricoles	Personnes interrogées
Kokumbo	38	20	58
Kimoukro	17	13	30
Kplessou	09	17	28
Akoukro	19	15	32
Niamkey Konankro	07	15	22
Séréme	12	10	22
Total	102	90	192

Source : YEO Nogodji Jean, juin 2021

Le tableau 2 indique qu'entre 9 et 38 personnes ont été interrogées par village. Dans le village de Kokumbo, 38 orpailleurs ont été interrogés du fait de la forte proportion des sites d'exploitation illégale de l'or. Au total, ce sont, 192 personnes qui ont été interrogées.

2.3- Le traitement de l'information

Les méthodes de collecte utilisées ont permis d'obtenir des données à la fois qualitatives et quantitatives. Ces données ont fait l'objet d'un traitement statistique et cartographique pour l'expression illustrative des résultats de l'enquête. Le traitement statistique s'est fait à l'aide des logiciels Excel 2010 et Sphinx v5. En effet, le logiciel Sphinx v5 a permis de faire un dépouillement automatique des données recueillies, des croisements d'informations et de réaliser des tableaux. Par contre, le logiciel Excel a permis de faire des calculs d'effectifs et de fréquences. Quant au logiciel QGIS 2.6, il a servi pour le traitement cartographique des données. Ces différentes cartes ont permis la spatialisation des sites d'orpaillage et exploitations agricoles en recul.

3-RÉSULTATS

3.1- Les facteurs de développement de l'orpaillage à Kokumbo

L'intérêt pour l'orpaillage dans la sous-préfecture de Kokumbo s'appréhende à travers quatre principaux facteurs au regard de la fréquence des opinions des acteurs. Le plus important de ces facteurs est la source de revenus relativement importants que constitue cette activité à Kokumbo. C'est d'ailleurs l'avis de la totalité des acteurs interrogés. En dehors de ce facteur qui prédomine, l'intérêt pour l'orpaillage dans la sous-préfecture de Kokumbo s'explique deuxièmement par la vulnérabilité ou la précarité financière des populations, relevée par 74,19 % des personnes interrogées. Ces deux facteurs sont rejoints par le fait que l'orpaillage constitue une source d'emploi tel que l'ont signifié 67,15 % des acteurs. Enfin, on peut ajouter la souplesse des modes d'accès aux espaces exploités qui a été évoquée par 64 % des acteurs enquêtés.

3.1.1 - Des populations en situation de précarité financière à Kokumbo

Selon ENV (2015, p.23), le taux de pauvreté dans la région du centre de la Côte d'Ivoire est passé de 41,4 % en 2002 à 54,4 % en 2015 si l'on prend en compte à la fois le milieu rural et urbain, soit une augmentation de 13 % en 13 ans. Mais, si l'on considère uniquement le milieu rural, ce taux est encore plus important puisqu'il est passé de 44 % en 2002 à 60,4 % en 2015. Ces données indiquent que les populations du centre de la Côte d'Ivoire auquel appartient la sous-préfecture de Kokumbo sont confrontées à la pauvreté monétaire qui les rend vulnérables et les expose notamment à l'orpaillage clandestin, une activité au gain dit facile. C'est d'ailleurs

le point de vue des acteurs enquêtés dans le cadre de la présente étude. Cette situation de précarité peut se percevoir à travers une analyse du revenu moyen annuel des producteurs de cacao interrogés dans la sous-préfecture (Tableau 3).

Tableau 3 : Revenus moyens annuels des producteurs de cacao interrogés dans la sous-préfecture de Kokumbo en 2020

Localité	Revenus moyens (F CFA)			Effectifs et proportions des producteurs	
	Annuel	Mensuel	Journalier		
Kokumbo	400.000	33 330	1095	20	22,22 %
Kimoukro	300.000	25 000	820	13	14,44 %
Akoukro et Kplessou	200.000	16 665	545	32	35,56 %
Niamkey Konankro et Sérémé	100.000	8 330	270	25	27,78 %
Total				90	100 %

Source : Enquêtes de terrain, juin 2021

L'analyse du tableau 3 laisse apparaître que le revenu moyen mensuel d'un producteur de cacao varie entre 33 330 FCFA (400 000 /12 mois) et 8 330 FCFA (100 000 /12 mois). Cela montre clairement que dans l'ensemble les revenus moyens mensuels des producteurs de cacao interrogés dans la sous-préfecture sont inférieurs au Salaire Minimum Agricole Garanti (SMAG) en Côte d'Ivoire qui est fixé à 36 000 F CFA. En outre, lorsqu'on compare les revenus moyens journaliers au seuil de pauvreté en Côte d'Ivoire qui est de 737 F CFA / Jour en 2015 selon ENV (2015), on observe que 64,33 % des agriculteurs de cacao sont en deçà avec un revenu moyen qui oscille entre 270 FCFA et 545 FCFA. Cette situation confirme la précarité financière des agriculteurs interrogés dans la localité. D'où leur propension à l'orpaillage clandestin à Kokumbo pour pouvoir répondre aux besoins existentiels.

3.1.2- L'orpaillage : une source d'emploi

La crise de l'emploi demeure d'actualité en Côte d'Ivoire et semble parfois conduire les populations vers certaines activités illicites tel l'orpaillage qui constitue de la sorte une source d'emploi. Cette réalité est vivace dans la sous-préfecture de Kokumbo où l'orpaillage constitue une source d'emploi. Il offre des emplois par le biais du creusage de puits, du concassage manuel des pierres, du lavage des minerais et de la gestion du chantier. Il nécessite la présence de transporteurs de sable avec des tricycles, d'acheteurs, de surveillants et de gardiens. Toutes ces activités permettent à leurs exécutants d'exercer une activité pour en obtenir des retombées financières après service rendu sur les sites d'orpaillage. Ainsi, dans l'ensemble, tous ces acteurs travaillent durant six (6) jours par semaine en dehors du vendredi, jour de repos. Cependant, leur prestation est soit journalière, permanente ou régie par un contrat (figure 3).

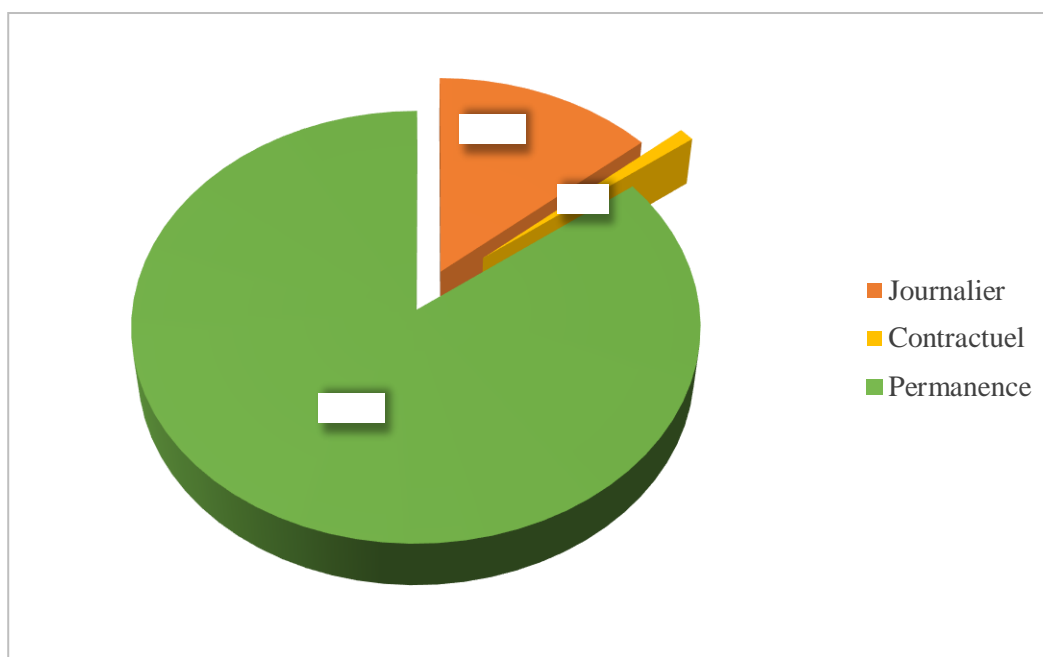


Figure 3 : Type d’emploi exercé par les orpailleurs dans la sous-préfecture de Kokumbo

Source : Enquêtes de terrain, juin 2021

La figure 3 indique que 85 % des orpailleurs travaillent en permanence sur les sites d’orpaillage, 14 % sont journaliers et 1 % sont des contractuels. Dans tous les cas, ces personnes exercent une activité qui leur permet de subvenir à leurs besoins socio-économiques. Le tableau 4 montre d’ailleurs le revenu moyen journalier d’une prestation sur un site d’orpaillage selon le type d’emploi.

Tableau 4 : Revenu moyen journalier par type de prestation sur un site d’orpaillage

Emplois	Revenus journaliers en FCFA
Creusage	30 000
Concassage	6 500
Broyage	5 000 par sac de 100 kg
Lavage	4 000
Surveillant	15 000

Source : Enquêtes de terrain, juin 2021

Le tableau 4 montre que le revenu d’un creuseur par jour est en moyenne de 30 000 FCFA. Ce revenu est relativement plus important que celui d’un surveillant, d’un concasseur et d’un laveur qui est respectivement de 15 000 FCFA, 6500 FCFA et 4000 FCFA. Par ailleurs, un transporteur de sable monnaie ses prestations entre 4500 FCFA et 5000 FCFA le chargement. Le coût du chargement augmente en fonction de la distance parcourue. Ces transporteurs engrangent très souvent plus de gains que les creuseurs puisqu’ils peuvent faire en moyenne dix (10) tours de chargement de sable par jour. Il convient donc de retenir que l’activité

d'extraction illégale de l'or crée de nombreux emplois qui procurent des revenus financiers substantiels.

3.1.3- Une source de revenus relativement importants

Dans une situation d'appauvrissement en milieu rural en Côte d'Ivoire dû au manque d'emploi et à l'instabilité des prix des produits agricoles, l'activité de l'or se perçoit comme un moyen de subsistance et une réponse face aux besoins existentiels au regard de la facilité de gains importants qu'elle procure. Comparativement au revenu du cacao, l'une des principales cultures dans la localité, l'or génère des revenus relativement importants au regard de ses cours (tableau 5).

Tableau 5 : Comparaison du coût du Kilogramme (kg) d'or et de cacao

Activités économiques	Prix de vente (FCFA)
Vente de l'or	1 kg d'or = 25 000 000 FCFA
Vente du cacao	1 kg de cacao = entre 850 et 1000 FCFA

Source : Enquêtes de terrain, juin 2021

En effet, le coût du Kilogramme d'or est très élevé que celui du kg du cacao. Tandis que le coût du Kilogramme d'or s'élevait à 25 000 000 FCFA, celui du Kilogramme de cacao oscillait entre 850 et 1000 F CFA dans la sous-préfecture (prix bord champ campagne intermédiaire et principale 2020-2021). L'activité d'extraction artisanale clandestine de l'or est donc une source de revenus importants qui permet une amélioration économique et surtout sociale au regard des biens de consommation qu'il permet de se procurer. La figure 4 permet d'ailleurs d'avoir un aperçu des ces revenus.

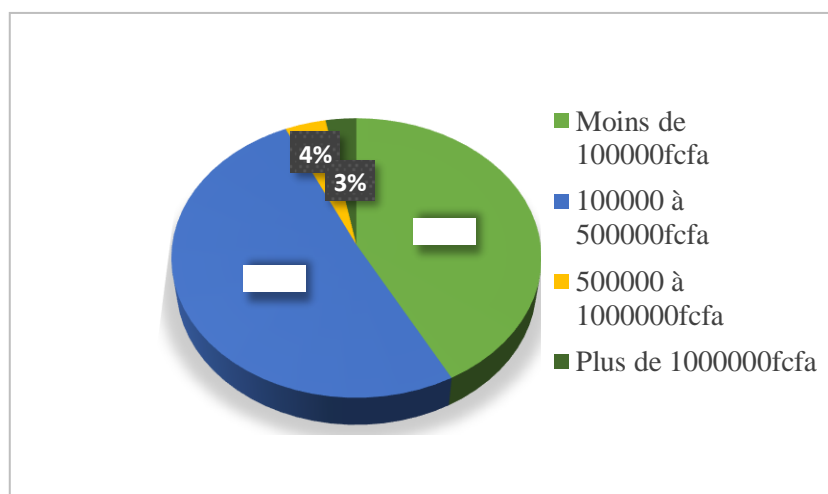


Figure 4 : Répartition des gains obtenus par les orpailleurs dans la sous-préfecture de Kokumbo

Source : Enquêtes de terrain, juin 2021

On note que 42 % des orpailleurs interrogés ont obtenu moins de 100 000 F CFA après la commercialisation de l'or extrait pendant une semaine. Ensuite, 51 % ont eu entre 100 000 F CFA et 500 000 F CFA pour la même période de travail. On observe également que 4 % des

orpailleurs ont réalisé des gains compris entre 500 000 F CFA et 1 000 000 F CFA en une semaine et enfin 3 % ont obtenu un gain de plus de 1 000 000 F CFA après une semaine d'extraction d'or. Ces sommes montrent l'importance des revenus financiers que les orpailleurs peuvent obtenir dans l'activité de l'orpaillage.

3.1.4 - La souplesse des modes d'accès aux espaces exploités

L'accès à la terre pour l'exploitation de l'or dans la sous-préfecture de Kokumbo est relativement souple. Cet accès est moins contraignant puisque selon l'enquête, le début d'exploitation d'une parcelle par des orpailleurs clandestins est à l'initiative du propriétaire terrien. Les propos du chef de village d'Akoukro l'attestent bien. Celui-ci relevait que « *l'orpaillage ne date pas d'aujourd'hui, c'est à cause de l'or que nos parents sont venus s'installer à Kokumbo alors les orpailleurs qui viennent de part et d'autre sont là parce que les propriétaires terriens leur ont fait appels* ». Ce procédé matérialisé par de nombreux accords d'exploitation entre propriétaires terriens et orpailleurs facilite l'accès des orpailleurs aux espaces exploités dans la sous-préfecture et est l'apanage de 64 % des acteurs interrogés comme l'indique la figure 5.

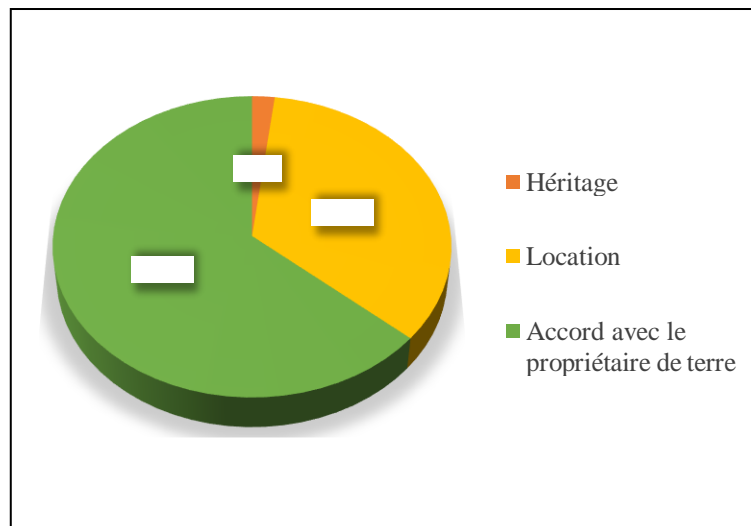


Figure 5 : Le mode d'accès du foncier dans la sous-préfecture de Kokumbo

Source : Enquêtes de terrain, juin 2021

De cette figure 5, il ressort que 64 % des orpailleurs ont eu accès à la terre par le biais d'accords avec les propriétaires de terre. Ces orpailleurs ont affirmé que ce sont les propriétaires terriens qui leur ont fait la proposition d'exploitation. Cette dernière stipule que : les fruits de la première exploitation appartiennent au propriétaire terrien et ceux de la deuxième reviennent à l'exploitant « propriétaire du trou » puis le processus reprend. Ce type de contrat en rotation est ainsi privilégié par les propriétaires afin de profiter continuellement de leur espace puisque que l'exploitation peut durer plusieurs années. En dehors de ce mode qui prédomine, on note que 34 % des orpailleurs louent la terre. Ces derniers versent une somme d'argent au représentant du propriétaire terrien. Celle-ci varie entre 1000 FCFA et 2000 FCFA par jour. Enfin, 2 % des orpailleurs ont accès à la terre par héritage. Cette catégorie d'acteurs est composée des autochtones baoulés propriétaires de terre qui mettent leurs terres à la disposition de leurs

progénitures pour exploitation. Au-delà de cette tendance généralisante, on note des différences au niveau de l'accès à la terre selon qu'on passe d'un village à un autre (figure 6).

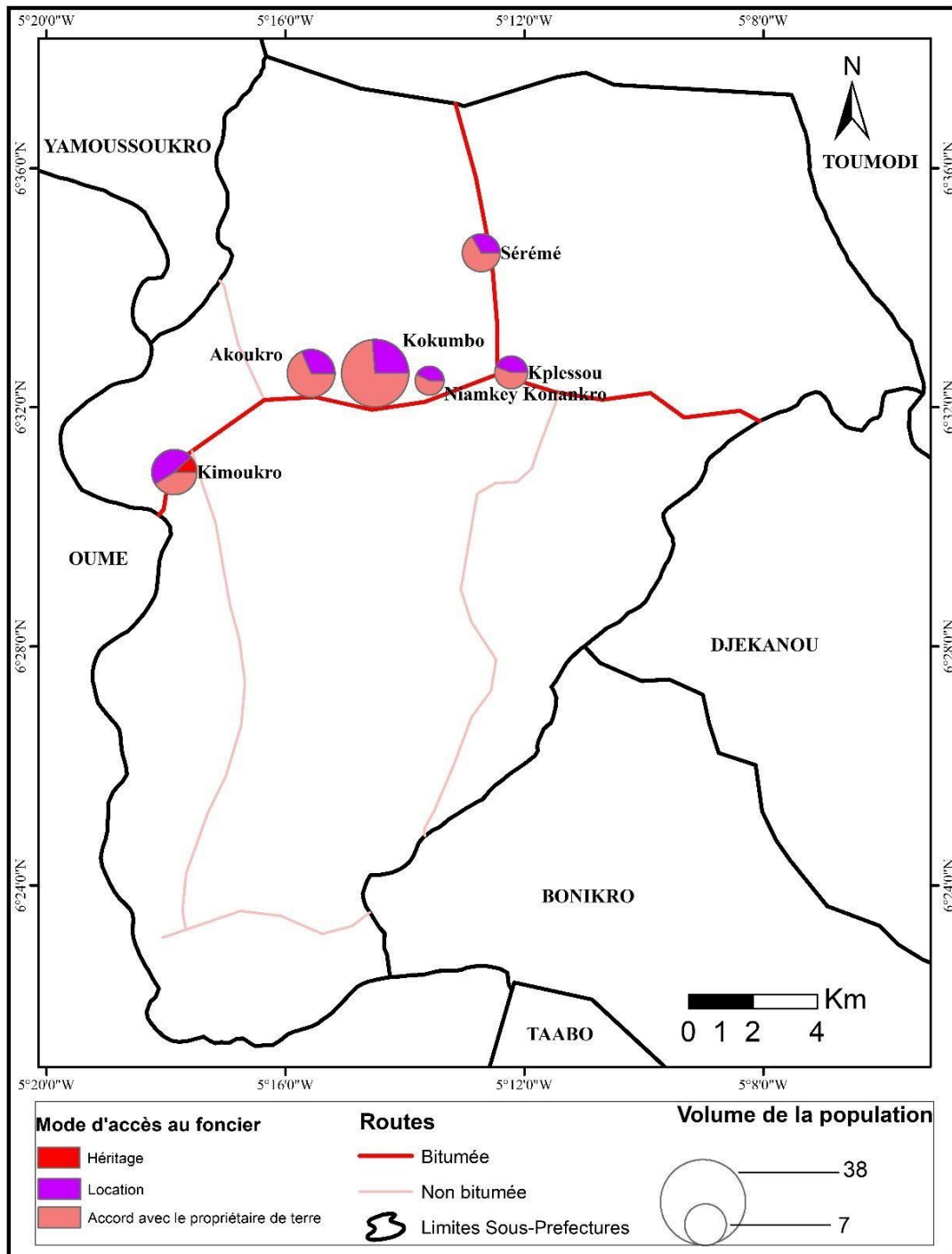


Figure 6 : Répartition du mode d'accès au foncier par localité enquêtée

Source : BNETD, 2017 Réalisation : Yéo N. Jean, décembre 2021

Il ressort qu'à Kokumbo, le mode d'accès le plus dominant est l'accord avec le propriétaire de terre. Ce mode est dominant dans la quasi-totalité des villages enquêtés en dehors de Kimoukro où la location prend légèrement le dessus. En effet, l'accord avec le propriétaire de terre permet au propriétaire terrien de toujours bénéficier des retombées de sa terre.

3.2 - Une activité aux caractéristiques nocives pour l'activité agricole à Kokumbo

- Une prolifération des sites d'exploitation réduisant les espaces agricoles

L'exploitation aurifère dans la sous-préfecture de Kokumbo se fait sur plusieurs sites. La figure 7 localise les sites d'orpaillage à l'échelle de la sous-préfecture de Kokumbo.

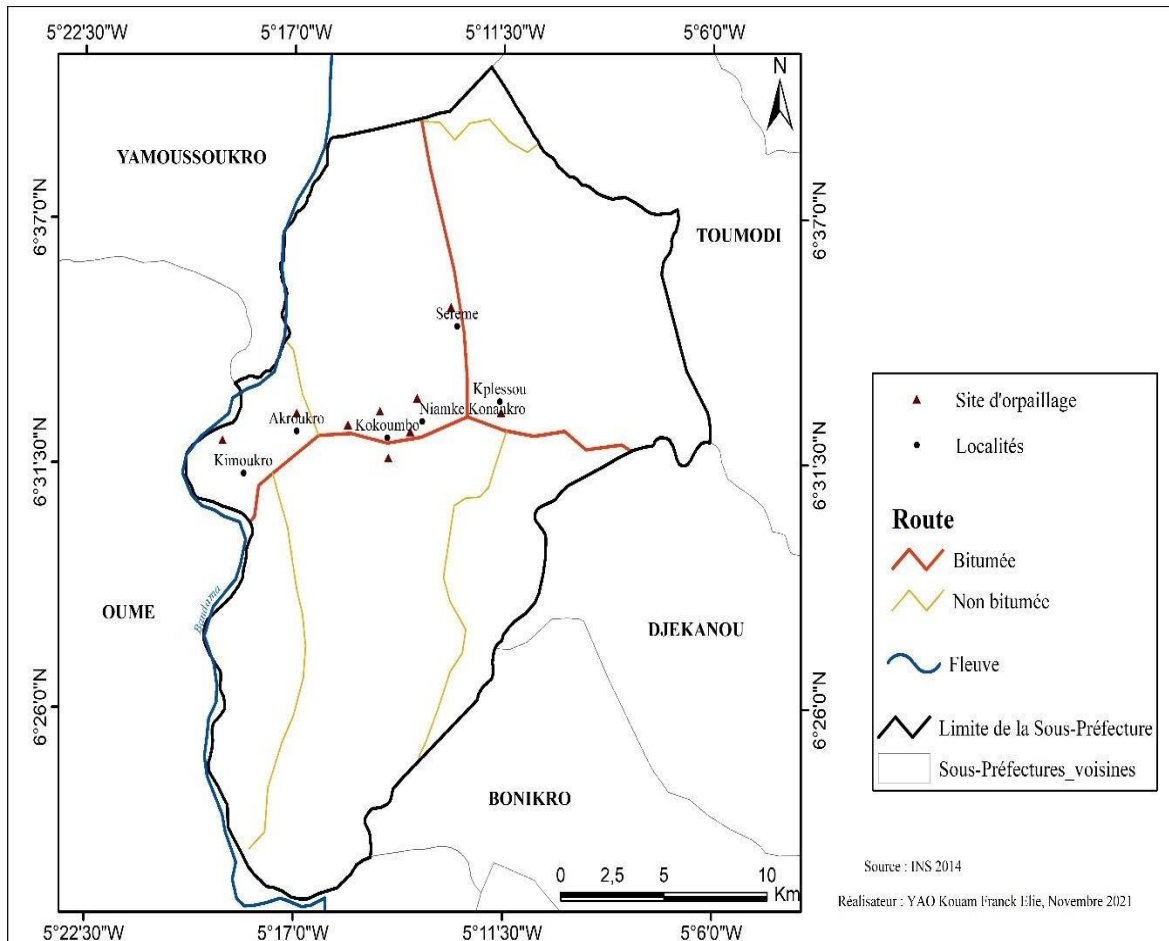


Figure 7 : localisation des sites d'orpaillage dans la sous-préfecture de Kokumbo

La figure 7 montre les sites clandestins où se pratique l'exploitation de l'or. L'orpaillage clandestin dans la sous-préfecture de Kokumbo a commencé sur les sites d'exploitations de Kokumbo, Akoukro, Niamkey Konankro, Sérémé, Kplessou et Kimoukro et a progressivement évolué avec le temps. À Kokumbo, en 2008, il existait 3 sites d'orpaillages alors qu'en 2021 on est passé à 6 sites et plusieurs sites de lavage et de moulins. En 2010, on enregistrait 2 sites à Akoukro qui sont passés à 3 et plusieurs moulins. À Kimoukro, on est passé de 1 site d'orpaillage en 2014 à 3 en 2021. À Niamkey Konankro les sites n'ont pas évolué (2 sites). À Kplessou et à Sérémé les sites ont évolué, car de 2 sites autour des années 2010, on a atteint 5 sites en 2021. On peut aisément constater que les sites d'orpaillage dans les différentes localités ont évolué au fil des années. Cette situation, due essentiellement à la souplesse des modes d'accès aux espaces exploités à cause des importants gains que génère l'orpaillage, dépeint négativement sur l'activité pousse qu'elle annexe progressivement les espaces agricoles. À ce sujet, 32,22 % des agriculteurs interrogés ont affirmé avoir été spoliés de leurs espaces de

production au profit de l'orpaillage clandestin. Le tableau 6 donne un aperçu des superficies agricoles perdues par les agriculteurs interrogés.

Tableau 6 : **Superficies annexées par l'orpaillage clandestin selon les enquêtés**

Localités	Nombre de paysans concernés	Superficies spoliées (ha)
Kplessou	11	5
Séréme	12	9
Kokumbo	6	7
Total	29	21

Source : Enquêtes de terrain, juin 2021

Dans les localités de Kplessou, Séréme et Kokumbo, les producteurs ont été spoliés d'environ 21 ha des espaces qu'ils exploitent soit près du 1/3 de leurs superficies agricoles déclarées. Notons que les superficies des parcelles déclarées par les exploitants varient entre 0.5 et 17 ha avec une moyenne de 2,5 ha. Ainsi, ces exploitants ont perdu une portion de leur parcelle agricole telle qu'on peut l'observer sur la figure 8.

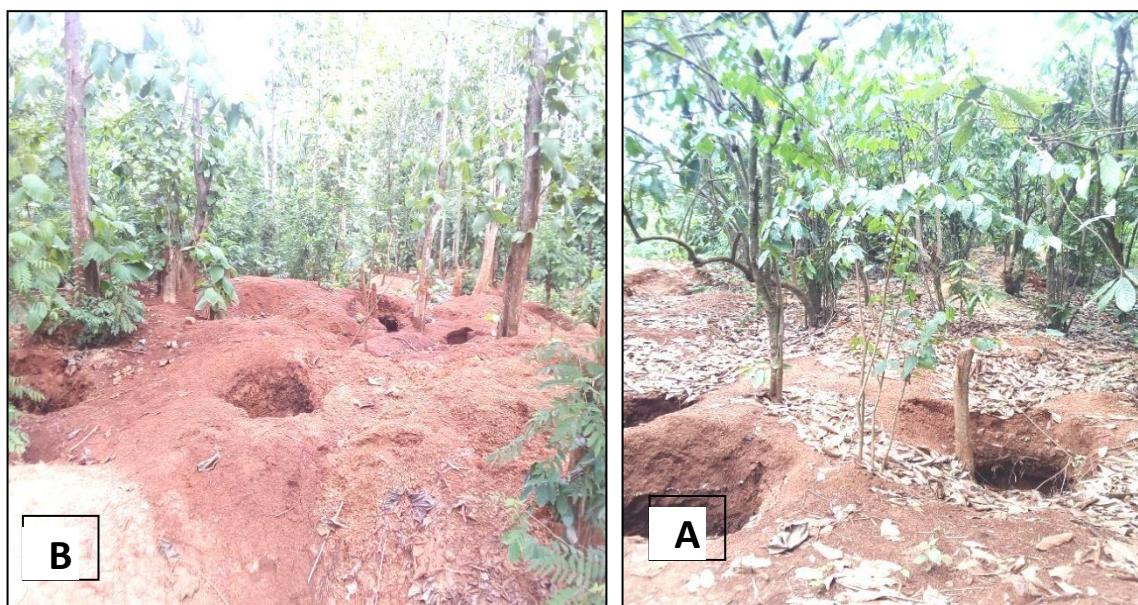


Figure 8 : Des « damans » ou puits dans une plantation de cacao à Kplessou (A) et de teck (B) à Séréme

Source : Yéo N. Jean, juin 2021

Ces photos présentent des « damans » communément appelés puits dans des plantations de cacao et de teck. Ces puits qui sont des marqueurs de l'orpaillage réduisent ainsi les espaces de culture et les rendent très souvent à nouveau inexploitable dans le temps.

- Une activité attractive concentrant la force de travail agricole

La structure selon l'âge des orpailleurs est dominée par les jeunes par rapport aux plus âgés. Cela est perceptible à travers le tableau 7.

Tableau 7 : Répartition de l'âge des orpailleurs à l'échelle des villages enquêtés

Localités	Tranche d'âge (années)					TOTAL
	5-15	15-25	25-35	35-45	Plus de 45	
Kokumbo	0	1	18	12	7	38
Kimoukro	1	1	0	8	7	17
Akoukro	0	4	8	4	3	19
Niamkey Konankro	0	1	2	4	0	7
Sérémé	0	4	8	0	0	12
Kplessou	0	0	4	3	2	9
TOTAL	1	11	40	31	19	102

Source : Enquêtes de terrain, juin 2021

À Kokumbo, les orpailleurs ont en majorité un âge compris entre 25 et 45 ans. Cette tranche d'âge qui constitue la force de travail est d'ailleurs mieux représentée dans ce secteur d'extraction clandestine de l'or que dans celui de l'agriculture. La figure 9 présente une comparaison de l'âge des orpailleurs et des agriculteurs.

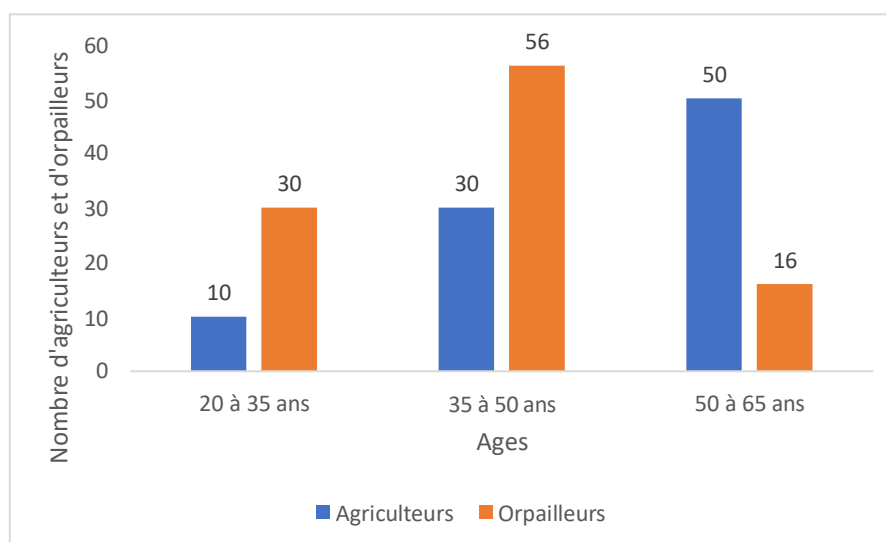


Figure 9 : Comparaison de l'âge des orpailleurs et agriculteurs à Kokumbo

Source : Enquêtes de terrain, juin 2021

Cette comparaison montre une relative importance des personnes jeunes dans le secteur de l'orpaillage contrairement au secteur agricole. Ainsi, on note que dans la tranche d'âge comprise entre 20 et 25 ans, 30 % sont orpailleurs alors que seulement 10 % sont agriculteurs. La différence de proportion est encore plus criarde dans la tranche d'âge comprise entre 35 et 50 ans. Dans cette tranche d'âge, 56 % sont orpailleurs alors que seulement 30 % sont agriculteurs. Ces proportions indiquent clairement la concentration des bras valides dans le secteur de l'orpaillage au détriment du secteur agricole dans la sous-préfecture de Kokumbo. En plus de concentrer une part de la force de travail agricole, cette activité ne laisse pas

indifférents les agriculteurs de la sous-préfecture qui s'orientent vers l'activité de l'orpaillage au détriment de l'agriculture. La figure 10 présente la seconde fonction des agriculteurs

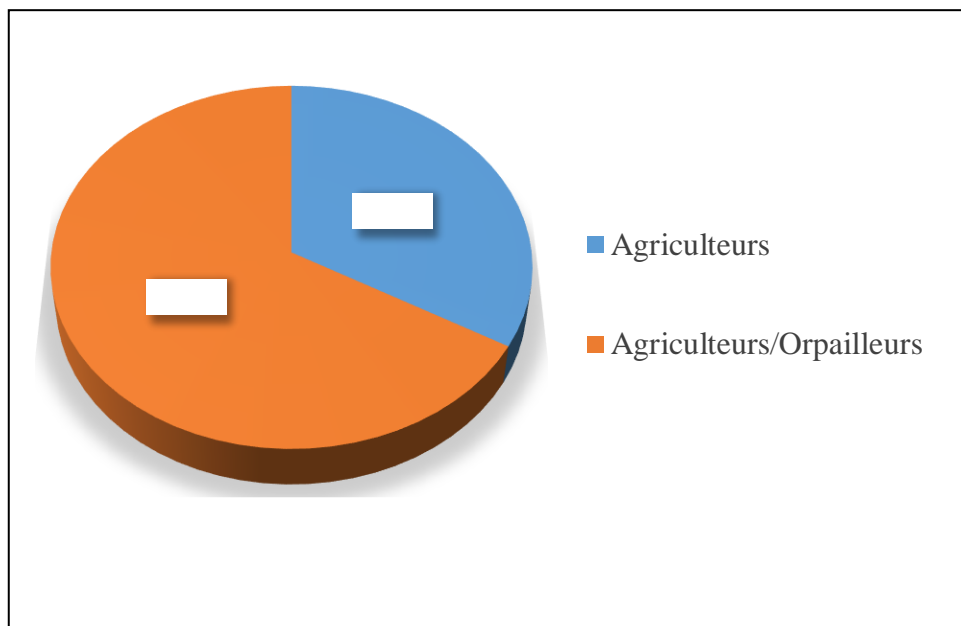


Figure 10 : Deuxièmes fonctions des agriculteurs

Source : Enquêtes de terrain, juin 2021

Il ressort que 63 % des agriculteurs ont pour seconde fonction l'orpaillage et 33 % des agriculteurs. En effet, 63 % des enquêtes ont affirmé qu'ils pratiquent l'orpaillage. Cette pratique de l'orpaillage vient en complément aux revenus de l'agriculture. Mais plus tard, ces agriculteurs et/ou orpailleurs pratiqueront l'activité de l'orpaillage au détriment de l'agriculture, car l'orpaillage fait vite gagner de l'argent. Par contre, l'agriculture fait obtenir de l'argent par saison.

- Des pratiques destructrices des espaces agricoles et la baisse de la production agricole

L'exploitation artisanale de l'or, filonien en l'occurrence aboutit au fonçage manuel de mines artisanales souterraines et laisse derrière elle des puits miniers à ciel ouvert. L'absence de réhabilitation du site, de remblayage des espaces d'orpaillage, contribue à la dégradation des sols et à la défiguration du paysage naturel des villages d'exploitation d'or.

Les orpailleurs et des agriculteurs interrogés dans la sous-préfecture de Kokumbo ont tous affirmé que l'activité de l'orpaillage fragilise les sols. Les différents sites d'orpaillage, même ceux qui ne sont pas utilisés voir abandonnés ne sont plus utiles pour les activités agricoles. C'est en cela que 80 % des agriculteurs interrogés confirment qu'ils n'exploitent plus les terres abandonnées à cause de l'orpaillage du fait des puits ou de la destruction du sol. En effet, ces trous creusés par les orpailleurs rendent les sites infertiles et impraticables à l'agriculture. Aussi, les huiles de moteurs et le carburant des machines dans l'exploitation de l'or sont à la base de la pollution sur les différents sites. Cette Figure 11 en est l'illustration.



Figure 11 : Site d'orpaillage parsemé de creux et impropre à l'agriculture à Kokumbo

Source : Yéo N. Jean, juin 2021

La figure 11 présente les effets néfastes de l'orpaillage sur le sol. De telles espaces sont inaptes pour l'activité agricole. Ainsi, l'orpaillage clandestin influence considérablement l'activité agricole dans la sous-préfecture de Kokumbo. Il est à l'origine de la réduction de la main-d'œuvre agricole, de la réduction des espaces agricoles et de la dégradation des espaces agricoles. Ces aspects interfèrent inéluctablement sur la production agricole de la sous-préfecture. La figure 12 présente l'évolution des productions agricoles du café et du cacao de la sous-préfecture de Kokumbo de 2000 à 2020.

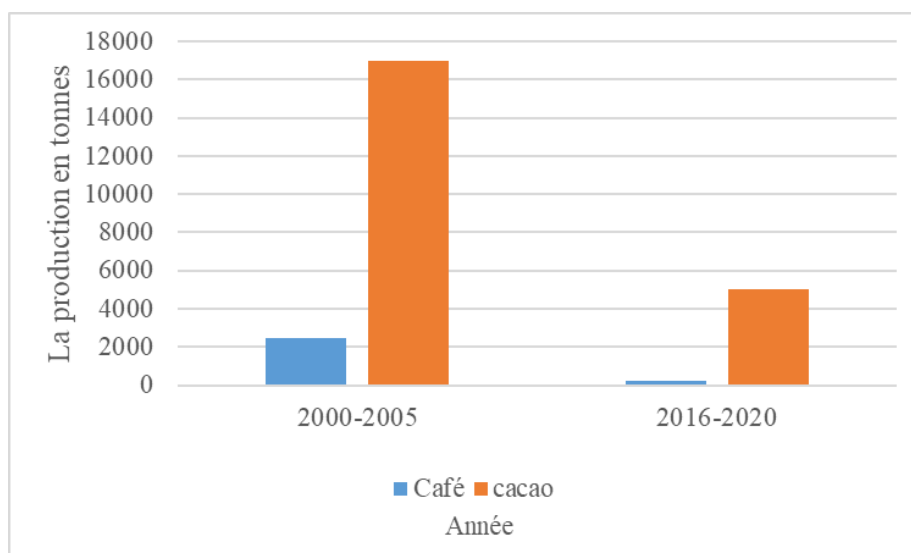


Figure 12 : Évolution des productions agricoles du café et du cacao de la sous-préfecture de Kokumbo de 2000 à 2020

Source : Service agriculture de Toumodi, ANADER, 2021

De l'analyse de la figure 12, il ressort que la production agricole de la période 2000-2005 du cacao et du café est supérieure à la production agricole de la période de 2016-2020. La production du cacao sur la période 2000-2005 s'élevait à 17 000 tonnes pour une superficie de 25 000 hectares, soit un rendement de 0,68 tonne par hectare. La production du café sur la même période se chiffrait à 2500 tonnes sur une superficie de 3000 hectares, soit un rendement de 0,83 tonne par hectare. Par contre, sur la période de 2016 à 2020, la production du cacao était de 5000 tonnes sur une superficie de 7000 hectares, soit un rendement de 0,71 par hectares. Quant à la production du café, elle s'élevait à 200 tonnes sur une superficie de 450 hectares, soit un rendement de 0,44 tonne par hectare. Cet état de fait s'explique en partie par la destruction de plusieurs plantations de café et de cacao pour l'exploitation de l'or de façon illégale.

4- DISCUSSION

L'étude sur l'orpaillage en lien avec les espaces agricoles dans la sous-préfecture de Kokumbo a révélé que le développement de l'exploitation artisanale clandestine de l'or est inhérent à la précarité financière des populations et surtout aux alternatives que présente cette activité illicite en termes d'emploi et de gains financiers pour celles-ci. L'enquête constate également que cette activité s'est développée grâce à la souplesse des modes d'accès aux espaces exploités.

Cette étude présente des similitudes avec celle de A. P. Kouakou (2018, p.7, 8) en ce sens que cette dernière lie le développement de l'orpaillage à sa rentabilité à l'échelle de la Côte d'Ivoire et surtout au sentiment de légitimité du propriétaire terrien d'offrir sa terre à qui il veut moyennant un coût qui transparait ici dans la souplesse et les contrats d'accès aux espaces exploités. Cependant, de nombreux points de dissemblances existent entre ces deux études en ce qui concerne les facteurs de développement de cette activité. En effet, l'étude de A. P. Kouakou (2018, p.7,8) montre que l'orpaillage a connu un essor à cause de la diversité des acteurs fortement dominés par les migrants et les autochtones, de la facilité de la commercialisation du minerai et des longues procédures administratives qui découragent les acteurs à la légalité. D'autres points de dissemblances ressortent également de l'étude de N. Kouadio (2008, p.58) qui indique que la diffusion de l'information et l'effet de mode constituent les motivations sociales de développement de l'orpaillage dans le sud Bandama de la Côte d'Ivoire. Dans le même ordre d'idées, M. Alan et *al.*, (2017, p.6) relève plutôt que l'essor de l'orpaillage est l'héritage de la guerre civile en Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne les traits caractéristiques de l'extraction illégale de l'or nuisibles à l'activité agricole à Kokumbo, l'étude a relevé qu'à cause de la facilité de gain financier qu'elle offre, cette activité a induit une souplesse des modes d'accès aux espaces exploités et inéluctablement une prolifération des sites d'exploitation réduisant ainsi les espaces agricoles. En outre, elle a montré que l'orpaillage concentre la force de travail agricole du fait de son attractivité et dégrade les espaces agricoles de par ses pratiques. Son action conduit ainsi à la baisse de la production agricole. Tout comme cette étude, l'influence négative de l'orpaillage sur les espaces agricoles a été relevée dans l'étude de B. B. Hue Fulgence et *al.* (2020, p.148) dans laquelle ils indiquent que l'activité d'orpaillage dégrade les parcelles agricoles, les exposant

ainsi au ravinement et à des processus d'érosion intensive. Ce constat est également fait par C. Soko (2019, p.76) qui affirme que les orpailleurs dégagent la végétation avant de creuser la terre. Dans cette logique, toutes les herbes et les arbres sont coupés. Ainsi, les sites d'orpaillage sont des terrains rendus nus sur des centaines de mètres. Les trous creusés par les orpailleurs, les pierres infertiles en or rejetées à la surface rendent les sites irrécupérables pour l'agriculture. Les travaux de A. C. Kouadio et *al.* (2018, p.373, 377) indiquent également que l'orpaillage est un facteur de réduction des espaces et populations agricoles et de la production vivrière. Contrairement à ces études qui ont mis l'accent sur l'influence négative de l'orpaillage sur l'activité agricole, d'autres ont simplement relevé l'impact négatif de l'activité sur le sol et son couvert végétal. À ce propos, B. Kambiré et *al.* (2018, p.15) affirment que l'activité aurifère artisanale dans son sillage laisse des sols perforés et mutilés, parce qu'aucun plan de réhabilitation des sites exploités n'est prévu à la fin des activités. Une fois les activités terminées, les sites sont abandonnés sans aménagement aucun. Quant à B. Albert (2005, p.23) et D. Maradan et *al.* (2011, p. 49) ils attestent dans leurs travaux que l'absence de réhabilitation des sites d'orpaillage conduit à la dégradation des sols et à la défiguration des parcelles exploitées.

5- CONCLUSION

Le développement de l'orpaillage dans la sous-préfecture de Kokumbo est le résultat d'une combinaison de facteurs. Cette activité a connu un essor dans cette sous-préfecture du fait de la situation financière précaire des ménages et surtout des alternatives qu'elle offre aux populations en termes d'emploi et gains financiers. Le développement de cette activité qui également lié à la souplesse des modes d'accès aux espaces exploités a inéluctablement induit une prolifération des sites d'exploitation réduisant ainsi les espaces agricoles. En outre, au regard de la force de travail agricole que cette activité concentre du fait de son attractivité et de son caractère dégradant l'orpaillage clandestin conduit finalement à la baisse de la production agricole et dans une certaine mesure à l'insécurité alimentaire. Ces résultats confirment les hypothèses formulées dans ce travail et interpellent sur la nécessité de réflexions approfondies sur la vulnérabilité des agriculteurs dans les milieux ruraux ivoiriens. Un intérêt particulier doit être d'ailleurs porté sur les stratégies de résiliences qu'ils adoptent et qui influencent négativement parfois la sécurité alimentaire.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- ALAN Martin, DE BALZAC Heline Helbig, 2017, *L'eldorado ouest-africain : cartographier le commerce illicite de l'or en Côte d'Ivoire, au Mali et au Burkina Faso* », communication cavica, services linguistiques Annue Talbot, Ashley Armstrony, et Chelsea pondelidis, walher design. 79p.
- 2- ALBERT Bruce, 2005, *Ruée vers l'or chez les indiens Yonamami*, Paris, Autrepart, 3-28.
- 3- BANQUE MONDIALE, 2010, Côte d'Ivoire : analyse environnementale pays, Rapport Final, 60p.
- 4- GOH Denis, 2016, *L'exploitation artisanale de l'or en côte d'ivoire: la persistance d'une activité illégale. European Scientific Journal*, 12, 3, 18-36

- 5- HUE Bi Broba Fulgence, KAMBIRE Bébé, ALLA Della André, 2020, Mutations environnementales liées à l'orpaillage à Ity (Ouest de la Côte d'Ivoire). *Annales de l'Université de Moundou*, Série A-FLASH, 7(2), 133-151
- 6- KAMBIRÉ Bébé, TIA Lazare, OUATTARA Oumar, 2018, Exploitations aurifères artisanales et dégradation des écosystèmes naturels à Hiré-Ouest de la Côte d'Ivoire, *Espaces, sociétés et développement en Afrique subsaharienne*, Tome 1, Lomé, Presses Universitaires de Lomé, 54-77.
- 7- KEITA Seydou, 2001, Étude sur les mines artisanales et les exploitations minières à petite échelle au Mali, *Mining Minerals and Sustainable Development*, 80, 53 p.
- 8- KONAN Kouamé Hyacinthe, 2019, La gestion participative, une solution à l'orpaillage clandestin au nord de la cote d'ivoire. *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, 7, 105-117
- 9- KOUADIO Aya Christine, KOUASSI Konan et ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, 2018, Orpaillage, disponibilité alimentaire et compétition foncière dans les zones aurifères du département de Bouaflé, *Tropicultura*, 36, 2, 369-379
- 10- KOUADIO Nicolas, 2008, *Exploitation artisanale de l'or dans le processus de mutation socio-économique à Hiré (sud Bandama Côte d'Ivoire)*, D.E.A. (Diplôme d'Études approfondies) sociologie, université de Bouaké (Côte d'Ivoire), 95p.
- 11- KOUAKOU Aya Prisila, 2018, La gouvernance locale dans la lutte contre l'orpaillage clandestin en Côte d'Ivoire. *Regard Jeune Analyses politiques sur la Côte d'Ivoire*, Bureau de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), 01, 4-12
- 12- KOUASSI Kobenan Christian Venance, KOUAKOU Bah, ASSUÉ Yao Jean-Aimé, KOFFI Brou Émile, 2020, Exploitation aurifère et risque de dégradation environnementale dans la Sous-préfecture de Hiré. *DaloGéo* www.revuegeo-univdaloa.net
- 13- MARADAN David, OUERDAOGO Boukary, THIOMBIANO Noel, THIOMBIANO Taladidia, ZEIN Karim, 2011, *Analyse Économique du secteur des Mines au Burkina Faso : liens Pauvreté et Environnement*, Projet Initiative Pauvreté Environnement (IPE), *Burkina Faso*, 70 p.
- 14- SOKO Constant, 2019, L'économie minière de l'orpaillage artisanal dans les sociétés post-conflit : jeux des acteurs et enjeux de développement et de coopération internationale. Étude de cas en Côte d'Ivoire. *Revue Organisations & Territoires*, 28, 1, 61-79

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

1- Contexte, Justification et Objectifs du journal

Le développement des territoires ruraux est une préoccupation prise en compte par de nombreux organismes internationaux que nationaux à travers les projets et programmes de développement.

En Afrique, le défi du développement est indissociable du devenir des espaces ruraux. Les territoires ruraux sont caractérisés par d'importantes activités rurales qui influencent sur la dynamique du monde rural et la restructuration des espaces ruraux.

En effet, de profondes mutations s'observent de plus en plus au sein du monde rural à travers les activités agricoles et extra agricoles. Des innovations s'insèrent dans les habitudes traditionnelles des ruraux. Cela affecte sans doute le système de production des biens et services et les relations entre les villes et campagnes.

Ainsi, dans ce contexte de mutation sociétale, de nouvelles formes d'organisation spatiale s'opèrent. Ces nouvelles formes dénotent en partie par les différents modes de faire-valoir. Aussi, plusieurs composantes environnementales sont-elles impactées et nécessitent donc une attention particulière qui interpelle aussi bien les dirigeants politiques, les organismes non étatiques et les populations locales pour une gestion durables des espaces ruraux.

Par ailleurs, le contexte de la décentralisation, le développement à la base implique toutes les couches sociales afin d'amorcer réellement le développement. Ainsi, la femme rurale, à travers le rôle qu'elle joue dans le système de production de biens et services, mérite une attention particulière sur le plan formation, information et place dans la société en pleine mutation.

Enfin, en analysant le contexte socioculturel et l'évolution de la croissance démographique que connaissent les campagnes, les questions d'assainissement en milieu rural doivent de plus en plus faire l'objet des préoccupations majeures à tous les niveaux de prises de décision afin de garantir à tous un cadre de vie sain et réduire l'extrême pauvreté en milieu rural.

Le premier numéro du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) du Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole (LaGREA) s'inscrit dans la logique de parcourir de façon profonde tous les aspects liés au monde rural. A ce titre, les axes thématiques prioritaires ci-après seront explorés.

Axe 1 : Dynamique des espaces ruraux et Aménagement de l'espace rural

- ✓ Mutations spatiales et dynamique des espaces ruraux ;
- ✓ Gestion du foncier rural et environnementale ;
- ✓ Climat, aménagements hydroagricoles ;
- ✓ SIG et gestion des territoires ruraux ;
- ✓ Gouvernance et planification des espaces ruraux.

Axe 2 : Economie rurale

- ✓ Activités agricoles et sécurité alimentaire ;
- ✓ Ecotourisme ;
- ✓ Artisanat rural ;
- ✓ Territoires, mobilité et cultures.

Axe 3 : Genre et développement rural

- ✓ Femmes et activités rurales ;
- ✓ Développement local ;
- ✓ Echanges transfrontaliers dans les espaces ruraux ;
- ✓ Hygiène et assainissement en milieu rural.

2. Instructions aux auteurs

Politique éditoriale

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) publie des contributions originales en français ou en anglais dans tous les domaines de la science sociale.

Les contributions publiées par le journal représentent l'opinion des auteurs et non celle du comité de rédaction. Tous les auteurs sont considérés comme responsables de la totalité du contenu de leurs contributions.

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) est semestrielle. Il apparaît deux fois par an, tous les six mois (juin et décembre).

Soumission et forme des manuscrits

Le manuscrit à soumettre au journal doit être original et n'ayant jamais été fait objet de publication au paravent. Le manuscrit doit comporter les adresses postales et électroniques et le numéro de téléphone de l'auteur à qui doivent être adressées les correspondances. Ce manuscrit soumis au journal doit impérativement respecter les exigences du journal.

La période de soumission des manuscrits est de : 10 août au 10 septembre 2022.

Retour d'évaluation : 10 octobre 2022.

Date de publication : 15 décembre 2022.

Les manuscrits sont envoyés sur le mail du journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) à l'adresse: journalgrad35@gmail.com avec copie à Monsieur Moussa GIBIGAYE <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

Langue de publication

J_GRAD publie des articles en français ou en anglais. Toutefois, le titre, le résumé et les mots clés doivent être donnés dans deux langues (anglais et français).

Page de titre

La première page doit comporter le titre de l'article, les noms des auteurs, leur institution d'affiliation et leur adresse complète. Elle devra comporter également un titre courant ne dépassant pas une soixantaine de caractères ainsi que l'adresse postale de l'auteur, à qui les correspondances doivent être adressées.

- Le titre de l'article est en corps 14, majuscule et centré avec un espace de 12 pts après le titre (format > paragraphe > espace après : 12 pts).
- Les noms et prénoms des auteurs doivent apparaître en corps 12, majuscule et centré et en italique.
- Les coordonnées des auteurs (appartenance, adresse professionnelle et électronique) sont en corps 10 italique et alignés à gauche.

Résumé

Le résumé comporte de 250 à 300 mots et est présenté en Français et en Anglais. Il ne contient ni référence, ni tableau, ni figure et doit être lisible. Il doit obligatoirement être structuré en cinq parties ayant respectivement pour titres : « Description du sujet », « Objectifs », « Méthode », « Résultats » et « Conclusions ». Le résumé est accompagné d'au plus 05 mots-clés. Le résumé et les mots-clés sont composés en corps 9, en italique, en minuscule et justifiés.

Introduction

L'introduction doit fournir suffisamment d'informations de base, situant le contexte dans lequel l'étude a été réalisée. Elle doit permettre au lecteur de juger de l'étude et d'évaluer les résultats acquis.

Corps du sujet

Le corps du texte est structuré suivant le modèle IMReD. Chacune des parties joue un rôle précis. Elles représentent les étapes de la présentation.

Introduction

L'introduction doit indiquer le sujet et se référer à la littérature publiée. Elle doit présenter une question de recherche.

L'objectif de cette partie est de mettre en avant l'intérêt du travail qui est décrit dans l'article et de justifier le choix de la question de recherche et de la démarche scientifique.

Matériel et méthodes

Cette partie doit comprendre deux volets : présentation succincte du cadre de recherche et l'approche méthodologique adoptée.

2.3.5.3 Résultats

Les résultats sont présentés sous forme de figures, de tableaux et/ou de descriptions. Il n'y a pas d'interprétation des résultats dans cette partie. Il faut particulièrement veiller à ce qu'il n'y ait pas de redondance inutile entre le texte et les illustrations (tableaux ou figures) ou entre les illustrations elles-mêmes.

2.2.5.4 Discussion

La discussion met en rapport les résultats obtenus à ceux d'autres travaux de recherche. Dans cette partie, on peut rappeler l'originalité et l'intérêt de la recherche. A cet effet, il faut mettre en avant les conséquences pratiques qu'implique cette recherche. Il ne faut pas reprendre des éléments qui auraient leur place dans l'introduction.

Conclusion

Cette partie résume les principaux résultats et précise les questions qui attendent encore des réponses.

Les différentes parties du corps du sujet doivent apparaître dans un ordre logique.

L'ensemble du texte est en corps 12, minuscule, interligne simple, sans césure dans le texte, avec un alinéa de première ligne de 5 mm et justifié (Format > paragraphe > retrait > 1ère ligne > positif > 0,5 cm). Un espace de 6 pts est défini après chaque paragraphe (format > paragraphe > espace après : 6 pts). Les marges (haut, bas, gauche et droite) sont de 2,5 cm.

- Les titres (des parties) sont alignés à gauche, sans alinéa et en numérotation décimale
- La hiérarchie et le format des titres seront les suivants :

Titre de premier ordre : (1) MAJUSCULE GRAS justifié à gauche

Titre de 2ème ordre : (1-1) Minuscule gras justifié à gauche

Titre de 3ème ordre : (1-1-1) Minuscule gras italique justifié à gauche

Titre de 4ème ordre : (1-1-1-1) Minuscule maigre ou puces.

Rédaction du texte

La rédaction doit être faite dans un style simple et concis, avec des phrases courtes, en évitant les répétitions.

Remerciements

Les remerciements au personnel d'assistance ou à des supports financiers devront être adressés en terme concis.

Références

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain, en diminuant la taille de police d'un point. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'Auteur, année de publication, pages citées);

Exemples :

1-Selon C. Mathieu (1987, p. 139) aucune amélioration agricole ne peut être réalisée sans le plein accord des communautés locales et sans une base scientifique bien éprouvée ;

2-L'autre importance des activités non agricoles, c'est qu'elles permettent de sortir les paysans du cycle de dépendance dans laquelle enferment les aléas de la pluviométrie (M. Gueye, 2010, p. 21) ;

3-K. F. Yao *et al.*, (2018, p.127), estime que le conflit foncier intervient également dans les cas d'imprécision ou de violation des limites de la parcelle à mettre en valeur. Cette violation des limites de parcelles concédées engendre des empiètements et des installations d'autres migrants parfois à l'issue du donateur.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

- Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, les pages (pp.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2ndeéd.). Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Références bibliographiques Article

dans revue

GIBIGAYE Moussa, HOUINSOU Auguste, SABI YO BONI Azizou, HOUNSOUNOU Julio, ISSIFOU Abdoulaye et DOSSOU GUEDEGBE Odile, 2017, Lotissement et mutations de l'espace dans la commune de Kouandé. *Revue Scientifiques Les Cahiers du CBRST*, **12**, 237-253

Ouvrages, rapport

IGUE Ogunsola John, 2019, *les activités du secteur informel au Bénin : des rentes d'opportunité à la compétitivité nationale*, Paris, France, Karthala, 252 p.

Articles en ligne

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

Chapitre d'ouvrage

OFOUEME-BERTON Yolande, 1993, Identification des comportements alimentaires des ménages congolais de Brazzaville : stratégies autour des plats, in Muchnik, José. (coord.). *Alimentation, techniques et innovations dans les régions tropicales*, 1993, Paris, L'harmattan, 167-174.

Thèse ou mémoire :

FANGNON Bernard, 2012, *Qualité des sols, systèmes de production agricole et impacts environnementaux et socioéconomiques dans le Département du Couffo au sud-ouest du Bénin*. Thèse de Doctorat en Géographie, EDP/FLASH/UAC, p.308

Frais d'inscription

Les frais de soumission sont fixés à 50.000 FCFA (cinquante mille Francs CFA).

Conformément à la recommandation du comité scientifique du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*), les soumissionnaires sont priés de bien vouloir s'acquitter de leur frais de publication dès la première soumission sur la plateforme de gestion des publications du Journal. Les articles ne seront envoyés aux évaluateurs qu'après paiement par les auteurs des frais d'instruction et de publication qui s'élèvent à cinquante mille francs (50.000 F CFA) par envoi RIA, MONEYGRAM ou par mobile money (**Préciser les noms et prénoms**) à **Monsieur SABI YO BONI Azizou** au numéro +229 97 53 40 77 (WhatsApp). Le reçu doit être scanné et envoyé à l'adresse suivante <journalgrad35@gmail.com> avec copie à Monsieur **Moussa GIBIGAYE** <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

Contacts

Pour tous autres renseignements, contacter l'une des personnes ci-après,

- Monsieur Moussa GIBIGAYE +229 95 32 19 53
- Monsieur FANGNON Bernard +229 97 09 93 59
- Monsieur SABI YO BONI Azizou +229 97 53 40 77